

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2021 _ 23	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	10	10	9

L'an deux mille vingt et un et le vingt mars à 09h30,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal – BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves –GAYMARD Marie-José – GRANDAZZI Sandrine – LAUGIER Lucette et LUCAS Aurore.

Absents excusés : M. AUE Pierre

M. TROIN François a donné procuration à Mme GAYMARD Marie-José

Secrétaire de séance : BAIN Chantal

Objet : Servitude de passage de gaines électriques dans le sol du chemin communal de Sainte Hélène (ex. CD21) et dans le chemin d'exploitation desservant les parcelles K65 , K66 , K67 et K74, enjambant le Riou.

Annulation de la délibération n°2020_15 et de sa convention

Le Maire rappelle au Conseil, sa délibération de l'an passé, dans laquelle il acceptait la convention de passage de gaines électriques dans l'assise du chemin de sainte Hélène (ex. CD 21) et dans le chemin d'exploitation desservant les parcelles K65, K66, K67 et K74, enjambant le RIOU.

Il informe l'assemblée que depuis, Monsieur CAMOIN Laurent a acquis la parcelle K 66 , offrant une autre possibilité de passage.

Le Maire propose d'accepter les 2 tracés possibles, figurant sur le plan annexé.

A l'issue des travaux, un plan définitif sera établi.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, DECIDE :**

- **d'EMETTRE** un avis favorable à cette demande.

- **D'ACCEPTER et d'AUTORISER** le Maire à signer la convention annexée à la présente, avec Monsieur Laurent CAMOIN

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le: 29 MARS 2021

et publication le: 29 MARS 2021

Le Maire

A. BARALE



Le Maire
A. BARALE





**Convention de passage de gaines électriques
dans l'assise du chemin communal de Sainte Hélène (ex. CD21)
et dans le chemin d'exploitation desservant les parcelles K65 , K66 ,
K67 et K74, enjambant le Riou.
(Annulation de la convention précédente)**

Il a été convenu :

Entre la Mairie de COMPS-sur-ARTUBY, représentée par son Maire en exercice, Alain BARALE, habilité par délibération en date du 20 mars 2021, n°2021-23.

Et Monsieur Laurent CAMOIN, Propriétaire de la parcelle K 74 à Saint Hélène – 83840-COMPS-sur-ARTUBY.

D'une part :

La commune de COMPS-sur-ARTUBY autorise Monsieur Laurent CAMOIN a enfouir gratuitement des gaines électriques dans le sol du chemin communal de Sainte Hélène (ex. CD21) et dans le chemin d'exploitation desservant les parcelles K65, K66, K67 et K74, enjambant le Riou, afin de raccorder sa parcelle K 74 à la ligne haute tension. (selon le plan ci-joint).

La commune de COMPS-sur-ARTUBY autorise Monsieur Laurent CAMOIN à accéder au bas de la parcelle K 74 par le chemin d'exploitation (selon le plan ci-joint- Tracés rouge ou bleu).

D'autre part :

Monsieur Laurent CAMOIN s'engage à effectuer et/ou à prendre à sa charge les travaux de raccordement.

Monsieur Laurent CAMOIN s'engage à entretenir le chemin d'exploitation et à le remettre en état pour son utilisation.

A l'issue des travaux un plan définitif sera établi.

Attention : une canalisation d'eau potable est enfouie dans le sol du chemin communal de Sainte Hélène.

Fait en 3 exemplaires, à COMPS-sur-ARTUBY, le 20/03/2021



Le Maire
A. BARALE



Le Demandeur
L. CAMOIN



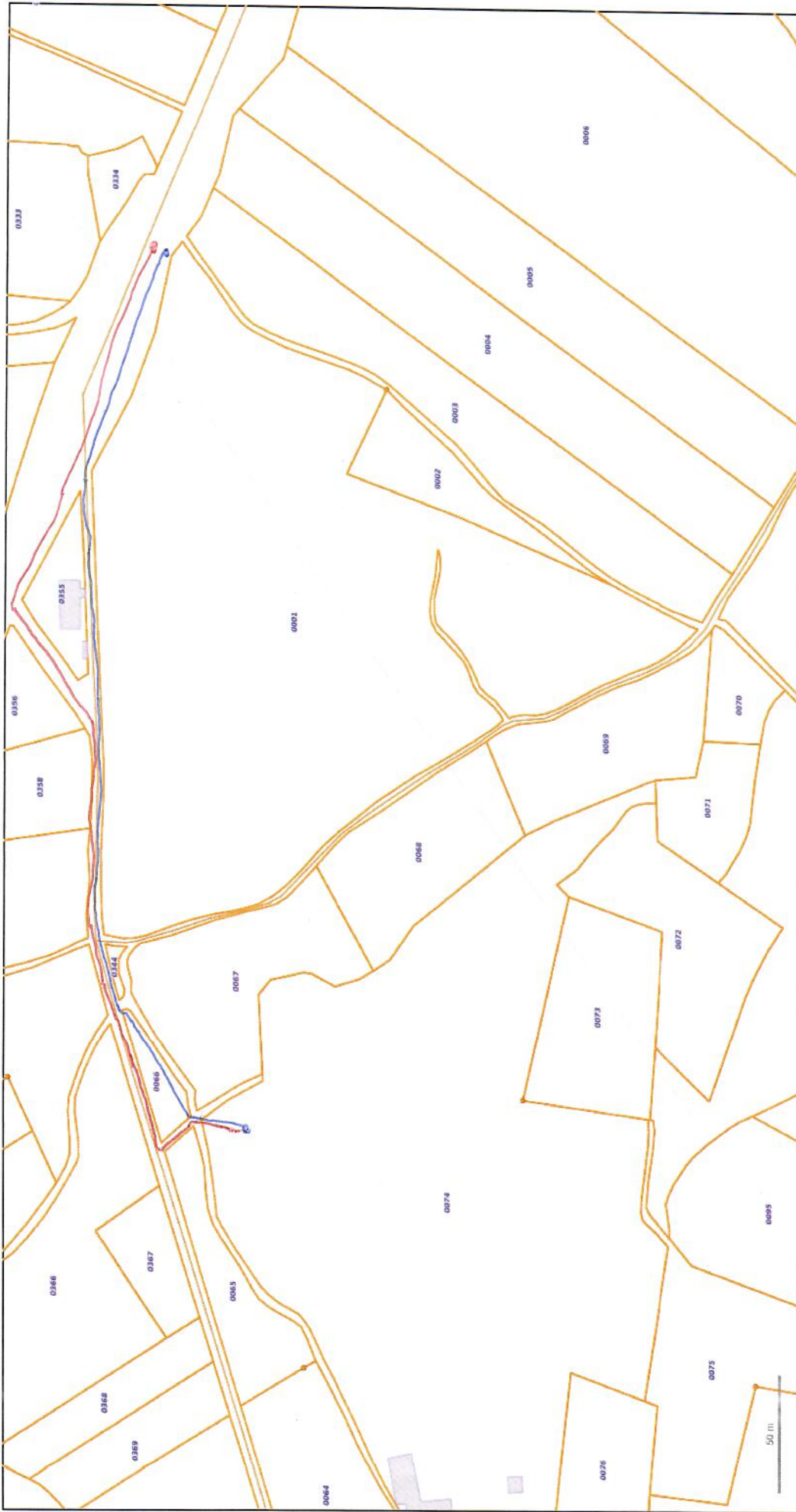


© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 6° 30' 45" E

Latitude : 43° 43' 04" N

2021-040



© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 6° 30' 47" E
Latitude : 43° 43' 01" N

50 m

2021-041